



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 48688

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la disparité qui existe entre les centres de reeducation et les masseurs-kinesitherapeutes liberaux. En effet, les prix de journee des centres de reeducation sont regulierement reevalues en accord avec les caisses regionales d'assurance maladie. Or, a soins identiques, le cout pour l'assurance maladie est trois a cinq fois plus important dans un centre de reeducation qu'en cabinet liberal. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement a ce sujet afin que cette situation ne soit pas prejudiciable aux professionnels et aux assures sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48688

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 921